



COMPTE RENDU

Comité Technique de l'Administration Centrale (CTAC)

Le Comité Technique de l'Administration Centrale (CTAC) s'est déroulé, le 5 novembre 2015, sur le site de Balard, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul **BODIN**, Secrétaire Général pour l'administration.

La délégation Force Ouvrière était composée de Colette **Buhr**, Christophe **Aïoun**, Myriam **Rouaud** et de Gilbert **Faraci**, en tant qu'expert.

Le Secrétaire Général pour l'Administration a répondu point par point.

. Problèmes techniques

Le SGA partage le constat fait par **Force Ouvrière** et nous assure que des pénalités ont été et seront appliquées à l'opérateur privé. Plus de 62 000 réserves ont été portées sur la parcelle Ouest et d'autres seront à venir

. Bâtiment 26

Le SGA a reconnu la réalité des difficultés qui n'a pas immédiatement été prise en compte.

Il nous a assuré qu'une attention toute particulière est portée sur ce point. Un plan d'action est en cours et des discussions sont entreprises avec Opale. Il a assuré que le nécessaire sera entrepris dès que possible.

. L'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Très attentif à cette situation, le SGA règle les problèmes au cas par cas et souhaite être informé des situations identiques.

Malgré les diverses demandes formulées en CHSCT par **Force Ouvrière**, avant même la mise en route du chantier du Grand Balard, il est navrant de constater que l'accès au site ne soit pas prévu pour les PMR.

L'arrivée fin Novembre de la DRM clôturera le regroupement des personnels sur le Grand Balard.

La première réunion du «Conseil de Balard», présidée par le Directeur de Cabinet, se tiendra mi-novembre.

Par ailleurs, Il nous a été confirmé que la Gendarmerie de l'Air viendra renforcer le gardiennage assuré par la société CERIS.

. Horaire variable

Actuellement le débat entre employeurs continue et aucune décision n'a encore été validée.

Cependant, la mise en œuvre, à titre transitoire, pour les personnels de la DGA est effective.

Force Ouvrière a dénoncé cette mise en place sur la base d'un projet de Règlement Intérieur non abouti et sans négociation préalable. **Force Ouvrière** a également demandé l'harmonisation de la plage mobile de l'après-midi avec celle d'Arcueil et a rappelé sa ferme opposition au pointage sur le poste de travail.

Force Ouvrière a alerté le SGA sur la capacité restreinte technique du site qui pourrait, semble-t-il ne pas supporter ce système de pointage.

Monsieur BODIN nous informe qu'une solution autre que le «pointage au poste de travail» risque d'être trouvée.

Le SGA précise que le dispositif d'horaire variable ne verra pas le jour avant 1 an, voire plus.

La pugnacité et l'action des représentants **Force Ouvrière** démontrent, une fois de plus, que les combats ne sont jamais vains.

Nous continuerons à suivre ce dossier de très près.

. Régime Indemnitare de Fonction, de Sujétions de l'Expertise, de l'Entretien Professionnel (RIFSEEP)

Force Ouvrière a dénoncé l'opacité complète de la répartition par groupe de l'IFSE.

En effet, la classification en 2 groupes aboutit à une incohérence entre le groupe auquel appartient l'agent et les fonctions réellement détenues et décrites sur leur fiche de poste.

Force Ouvrière demande une mise à plat de cette répartition et un nouvel examen de ce dossier.

A la demande de **Force Ouvrière**, nous avons obtenu les taux moyens de la rémunération accessoire (primes et IAT) des adjoints administratifs du périmètre d'Administration Centrale.

Nous attendons les taux moyens de l'IFSE, demande initiale de **Force Ouvrière**, que l'administration s'est engagée à nous fournir

Examen des Points à l'Ordre du Jour

✚ **Approbation des Procès-verbaux**

Force Ouvrière a demandé au SGA qu'un état de suivi des séances précédentes nous soit présenté à chaque séance du CTAC.

✚ **Projets de texte**

- Décret relatif à la Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense (DPID).
- Arrêté portant organisation de la DICoD.

Force Ouvrière s'est abstenue conformément à la Déclaration liminaire où nous précisons que nous n'étions pas d'accord avec la nouvelle rédaction de l'article 43 de la LPM qui participe de la Cogestion.

- DPID, le texte présenté est une mise à jour réglementaire de la structure née en 2015 et comportant un effectif de 13 personnels civils répartis en différents statuts.
- DICoD, la réorganisation consiste à mettre en place une mission déléguée au pilotage de la communication du ministère.

Force Ouvrière a dénoncé une hiérarchie totalement militaire alors que les missions et la création d'un département, dans le nouvel

organigramme auraient pu permettre de recruter un personnel civil.

✚ **Plan de formation 2016**

Force Ouvrière a alerté le SGA sur l'augmentation du nombre de CREP comportant l'annotation «Néant» en lieu et place des demandes de formations.

Nous avons demandé la nomination d'un référent formation clairement identifié ayant cette seule mission

Force Ouvrière avait demandé, lors du CTAC précédent, que les formations CHORUS soient ouvertes aux personnels restructurés désirant changer de métier et puissent accéder à ce type de formation, sans pour cela avoir répondu à une fiche de poste précise.

La réponse apportée est en demi-teinte mais apporte une partie de la solution.

2 modules existent :

Le 1^{er} permet d'identifier les personnels en capacité d'entrer sur des fonctions financières, pour pouvoir accéder au 2^{ème} module plus élaboré.

Force Ouvrière a dénoncé cet accès au 2^{ème} module conditionné qui ne permettrait pas à ces agents restructurés d'y accéder.

Nous avons également insisté pour que les formations demandées en dehors des formations « métier » puissent être accordées.

✚ **Centre de Formation du Ministère de la Défense (CFMD)**

2 nouvelles formations sont mises en service :

- Qualité des formations juridiques
- Coaching

Mise en place d'une formation en E-learning «fondamentaux de la RH Défense».

Force Ouvrière a rappelé qu'une formation de type E-learning ne saurait se substituer à une formation présentielle, de type classique.

Nous dénonçons le recours à ce type de formation qui ne permet pas une véritable formation et exonère les employeurs de leurs obligations.

Centre de Formation de la Défense (CFD)

Monsieur MUNOZ a dressé un bilan complet de l'activité du Centre de Formation de la Défense.

La composition des effectifs de ce centre se décline en :

- 645 agents pour la filière administrative,
- 662 pour la filière technique,
- 173 Ouvriers d'Etat et
- 8 personnels dans la filière sociale.

Force Ouvrière a également dénoncé le E-learning qui fait déjà parti des formations de ce centre depuis 2012 notamment en matière de formation de management.

Comme l'a précisé Monsieur MUNOZ, le recours au E-learning répond aux demandes formulées par les employeurs.

Organisation de la DGA et projet Passerelle

Compte tenu de l'heure tardive, ce point sera examiné lors de la prochaine réunion du CTAC.

CONCLUSION

Ce premier CTAC qui s'est tenu après le regroupement quasi-total des entités du grand

Balard, nous a permis de dresser un premier bilan des problèmes rencontrés sur le fonctionnement et les conditions de travail sur le site.

NOUS RESTONS VIGILANTS.

L'avancée du dossier Horaires Variables, d'après les informations obtenues, nous engage à continuer notre action.

Il en va de même pour l'installation et ses conséquences financières exorbitantes.

Nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire d'un recours systématique à l'externalisation alors qu'il faudrait des embauches.

Comme l'a confirmé le SGA lors de son audition devant les députés de la commission Défense « la dépense sera plus importante en 2016 ».

En clair, la redevance payée à l'opérateur privée dépassera largement les 154 millions d'euros prévus.

Rien d'étonnant lorsque que l'on considère les sommets atteints pour un devis d'installation d'une imprimante et sa maintenance (plus de 13.000 euros).

Paris, le 16 Novembre 2015



web



Déclaration liminaire – CT AC –

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs

Force Ouvrière n'étant pas partie prenante de la nouvelle rédaction de l'article 43 de la LPM, s'abstiendra sur les points 3 et 4 inscrits à l'ordre du jour, conformément à nos principes éloignés de la Co-gestion.

Le regroupement des différentes entités sur le « Grand Balard » est pratiquement achevé. Cependant, de nombreux dysfonctionnements sont déjà à déplorer. Cette réorganisation de grande ampleur, sous couvert d'un partenariat Public/Privé, pose des problèmes d'ordre technique au quotidien, tels que :

- Baisse de la lumière dans les bureaux vers 17h
- Baisse automatique des stores
- Fonctionnement aléatoires des matériels d'impression.
- Problèmes récurrents de Connexion Intradef et Internet.
- Lenteurs dans la réactivité d'intervention des équipes Opale
- File d'attente à l'accès du site et à la restauration.

Conscients des contraintes d'une mise en route nouvelle, nous restons vigilants sur les solutions apportées.

La négociation des horaires variables sur le site de Balard n'est pas encore terminée. Un dispositif transitoire a été accordé à la DGA. L'ensemble des personnels du site de Balard s'inquiète vivement de la mise en œuvre de l'horaire variable tel que le projet nous est présenté. Force Ouvrière demande l'harmonisation de la plage mobile de l'après-midi avec celle d'Arcueil. Force Ouvrière est fermement opposée au pointage sur le poste de travail.

Nous attendons que les horaires de ce « grand Balard » soient à la hauteur des ambitions d'un site qui se veut moderne, où les conditions de travail devraient être optimum au regard des contraintes particulières des agents.

A force de restructuration, de réorganisation et de mutualisation c'est le fonctionnement et les missions même de notre ministère qui sont en jeux.

Concernant la légitime reconnaissance attendue par les personnels de catégorie C, au regard des efforts consentis depuis des années, Force Ouvrière déplore la mise en œuvre d'un dispositif **RIFSEEP** incohérent.

En effet, attribuer une augmentation indemnitaire à seulement 18 % de cette catégorie n'est pas de nature à améliorer un climat social déjà bien tendu. Le volume d'avancement ne permet pas de rétablir ce préjudice.

Force Ouvrière vous a demandé les taux moyens de l'IFSE par grade et par groupe.

Les mesures budgétaires annoncées pour 2016 ne sont pas faites pour nous rassurer, bien au contraire.

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

Paris, le 5 Novembre 2015